

Rabastens

De la mutualisation à la mutuelle

Vendredi 23 Septembre 2016



Lors de la signature de la convention salle du conseil municipal (de gauche à droite) : Danièle Borot 1ère adjointe, Pierre Verdier maire et Philippe Cossouls référent de « Actiom »

On connaît la volonté des élus de la communauté de communes rabastinoise en termes de mutualisation. Ceux de Rabastens se démarquent par la signature ce jeudi 22 avec l'association « Actiom » habilitée à proposer aux administrés une mutuelle santé ouverte à tous. Avant d'apposer son paraphe Pierre Verdier premier magistrat de Rabastens justifiera ainsi la décision de la mairie : *« Par le biais du CCAS nous avons énormément de remontées de problèmes liés aux remboursements des frais médicaux, il nous a semblé que la possibilité d'accéder à moindres frais à une mutuelle pouvait faire la différence pour s'en sortir ».*

Philippe Cossouls notre référent pour « Actiom » confirme : *« A l'heure actuelle, il y a 4,5 millions de personnes sans mutuelle en France qui sont confrontées principalement à des soucis concernant le dentaire, l'ophtalmologie et l'hospitalisation ».* La possibilité est donc offerte aux Rabastinois d'adhérer pour 12 euros à l'association qui leur proposera de rencontrer un conseiller. Lequel proposera aux personnes non couvertes par une complémentaire des solutions, négociées à l'échelon national, en fonction de leurs besoins et de leur budget. Pour les autres à la question : *« l'association est elle habilitée à renégocier avec mon prestataire actuel ? »*

Réponse sans appel de Philippe Cossouls : *« Non, mais nous vous proposerons des alternatives à moindre coût ! »* En somme quelque soit l'option, une opportunité de réexaminer de très près sa couverture santé.

Jean-Marie Pargny

Permanence les mardi 27 septembre, les 11 et 25 octobre, les 8 et 22 novembre et les 6 et 13 décembre de 14 à 18 heures à la Mairie. Prendre rendez vous au 05 63 33 64 00

Service Conseil et Information 05 44 10 00 48 www.macommunemasante.org